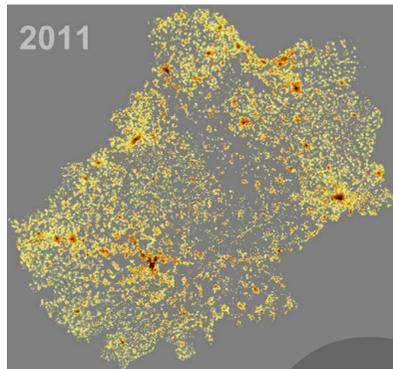
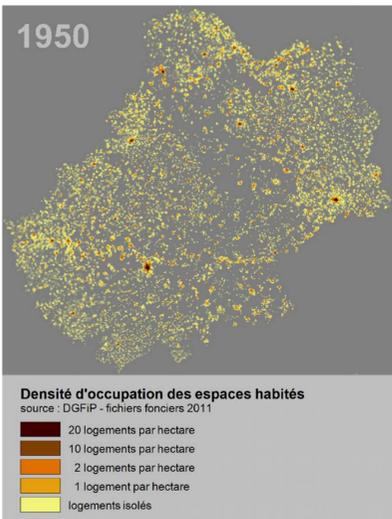




Plan «Biodiversité 46»

La consommation d'espace dans le Lot

60 ans de consommation d'espace dans le Lot

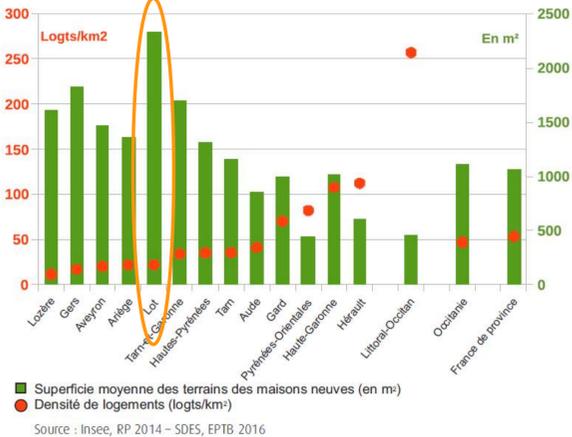


29,4 millions de m² consommés en 10 ans

CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE

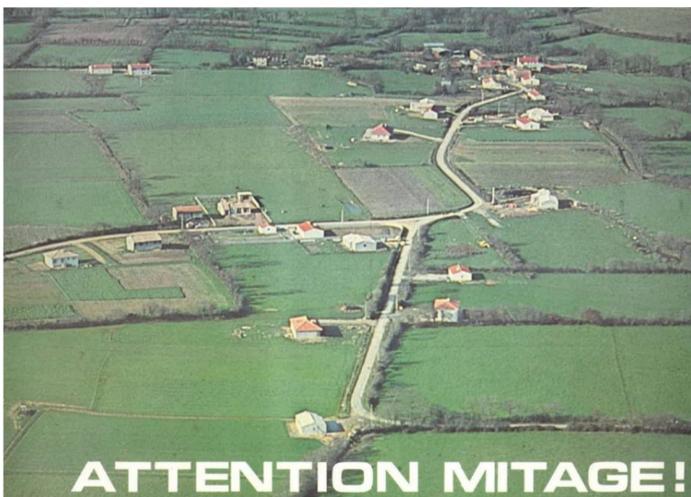
Mesurer et connaître la consommation d'espace localement :
La DDT édite annuellement une note de conjoncture consultable sur le site des services de l'État du Lot, pour en savoir plus :
<http://www.lot.gouv.fr/la-consommation-de-l-espace-par-l-urbanisation-a12178.html>

Le Lot offre les plus grands terrains à bâtir d'Occitanie



2500m² en moyenne : **UN RECORD !**
On constate que les terrains sont d'autant plus grands que le foncier est disponible.

- les loi SRU (2000), Grenelle II (2007) et ALUR (2014) visent à limiter l'étalement de l'urbanisation à travers les documents d'urbanisme : SCoT et PLUi se dotent d'objectif chiffrés et d'indicateurs de suivi,
- la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010) a installé les CDCEA (devenues CDPENAF en 2015) pour préserver la vocation agricole des terres, et fixe un objectif de réduction de moitié à l'horizon 2020 du rythme d'artificialisation des terres agricoles
- le plan national biodiversité publié en juillet 2018 vient conforter cette ambition en affichant l'objectif zéro artificialisation



Plaquette ministère de l'équipement février 1977

Actions N° 4 et 5

Acteurs





Plan «Biodiversité 46»

La consommation d'espace dans le Lot

Secteur de l'Oustal Vieil

Surface totale du secteur	Surface Bâtie	Surface Disponible
1,6 hectares	0,6 hectare	1 hectare

Secteur de l'Oustal Vieil :
 Se situe au Nord du Bourg de Saint-Sulpice :
 - ne s'appuie pas sur un hameau existant ni sur une construction récente ;
 - s'appuie sur la présence des différents réseaux hors assainissement ;
 - répond favorablement à une demande de terrain constructible dans le Nord de la commune à proximité de la RD 653, axe permettant de relier facilement Cahors.

Le nombre de constructions possibles peut être évalué à 8.

Zonage réglementaire

- Zone constructible
- Zone constructible à vocation d'activité artisanale
- Zone constructible à vocation d'activité touristique

RPG 2016

Saint Sulpice, projet de carte communale, Urbanisation linéaire

Les Barthes 46300 ROUFFILHAC
Section A n°64
1ha 13a 10ca

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUFFILHAC
Date du 19 avril 2016

OBJET DE LA DELIBERATION :
 Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un habitant désirerait savoir si le parcelle A 64 de la parcelle cadastrale n°64 de la commune de Rouffilhac, d'une superficie de 1 ha 13 a 10 ca, est constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son avis favorable à cette demande de certificat d'urbanisme.

Le Conseil Municipal vote en cette séance un arrêté pour la délivrance de ce certificat d'urbanisme.

Le Maire, Monsieur Robert LECOURT, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Monsieur Robert LECOURT

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78133 Saint-Denis-la-Croix Cedex
01 69 15 00 00

29 AVR. 2016

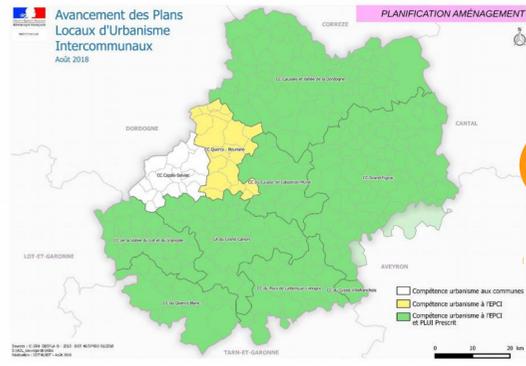
Impression non normalisée du plan cadastral

Rouffilhac, urbanisation d'une parcelle de plus d'un hectare hors zone urbanisée



Bagat, urbanisation diffuse

PLANIFIER A L'ÉCHELLE INTER-COMMUNALE



Les nouveaux documents d'urbanisme imposent un changement de stratégie des modes d'urbanisation. L'élaboration de ces documents à une échelle intercommunale offre cette opportunité

- Constat :**
- Avec les modes d'urbanisation actuels, le potentiel constructible est gaspillé car mal utilisé, et trop vite.
 - L'impact paysager est fort : les constructions du XXe s n'ont pas les qualités patrimoniales qui font aujourd'hui renommée du Lot
- = Le sujet est ancien et n'a pas trouvé de résolution**
- 81 % des français considèrent que vivre à la campagne représente la vie idéale (enquête pour « familles rurales », octobre 2018)
 - 80 % des français considèrent la maison individuelle comme le logement idéal (article Le Monde 1er mars 2019 « quand l'urbanisme échoue à enrayer le rêve pavillonnaire »)
- Le défi des campagnes :**
- Quelle alternative à l'urbanisation diffuse ?
 - Comment construire quand même ?
 - Comment construire mieux ?

Action N°5

Acteurs





Plan «Biodiversité 46»

Répondre à l'impératif de gestion économe de l'espace par la qualité de l'offre

Mettre le centre bourg au cœur du fonctionnement du territoire et réinvestir le bâti ancien

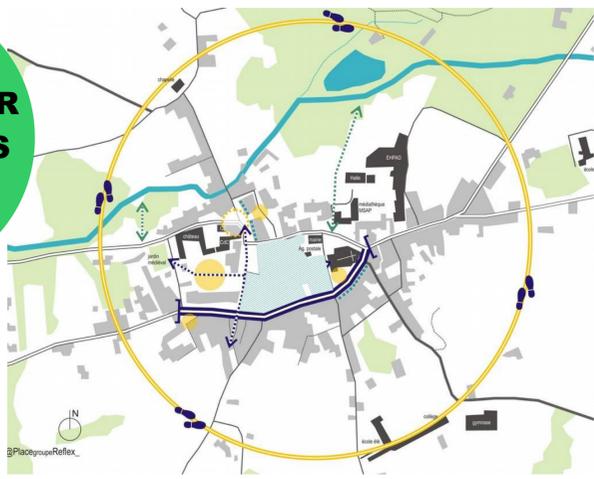


Castelnau Montratier
Dispositif « jeunes urbanistes »



Latronquière
Ateliers des territoires, expérimentation Dauge

**RECONQUÉRIR
LES CENTRES
ANCIENS**



Réhabiliter • Faire rentrer la lumière
Se garer • Créer un jardin
Embellir • Créer un balcon ou une terrasse
Vendre y habiter • Louer
Cultiver un jardin • S'asseoir, lire **jouer** dans l'espace public
Créer des ouvertures • Disposer de plus d'espaces verts
y passer des **vacances** • Réaliser une extension

Salviac,
Étude «clefs du renouveau des centres bourgs »

La DDT accompagne les collectivités dans leurs stratégies de projet et la mobilisation de l'ingénierie.

Le saviez-vous ?
Les collectivités peuvent solliciter l'architecte et le paysagiste conseil de l'État pour l'accompagnement de leurs réflexions de revitalisation sagiste conseil de l'Etat

Cahier de préconisations architecturales, urbaines et paysagères

Eco-hameau communal

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Lacapelle Cabanac
Maîtrise d'œuvre : Atelier Palimpseste _ Guillaume Laizé_Paysagiste dplg
Atelier Christophe Broichot _ Architecte dplg Urbaniste opqu

Juillet 2014

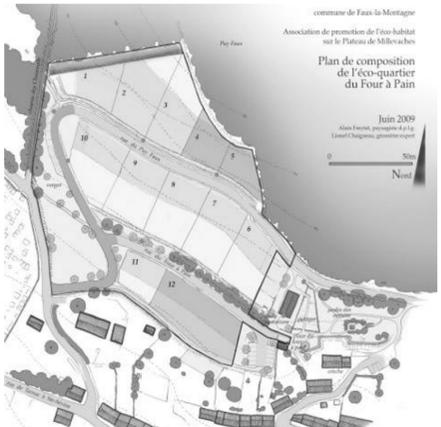
4. Lacapelle Cabanac

Limiter mitage et étalement : créer des extensions de qualité



Saint Simon, ecobarri

**PRODUIRE
DES LIEUX
AIMABLES À
VIVRE**



Faux-la-Montagne (Creuse)

Action N°5

Acteurs



Plan «Biodiversité 46»



Gestion économe de l'espace : dans le Lot, l'Etat s'engage

AXE 1 : la connaissance de la consommation de foncier et la sensibilisation aux enjeux d'une gestion économe de l'espace,

**CONNAÎTRE
ET FAIRE
CONNAÎTRE**

AXE 2 : l'accompagnement de l'élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux,

**PLANIFIER A
L'ÉCHELLE
INTER-
COMMUNALE**

AXE 3 : la reconquête des centres-villes et des centres-bourgs,

**RECONQUÉRIR
LES CENTRES
ANCIENS**

AXE 4 : la mise en valeur des bonnes pratiques pour les extensions urbaines,

**PRODUIRE
DES LIEUX
AIMABLES À
VIVRE**

AXE 5 : la prise en compte de la consommation d'espace dans les projets soutenus par l'État,

**ÊTRE
VERTUEUX
ENSEMBLE**

AXE 6 : le respect et le contrôle de la mise en œuvre des dispositions réglementaires ayant vocation à préserver les espaces naturels et agricoles.

**VEILLER AU
BON
RESPECT DES
RÈGLES**

Actions N°4 et 5

Acteurs